BESOIN D'UNE LÉGÈRE AIDE AUX TÂCHES MENAGÈRES ?

(ménage, courses, préparation des repas…)

• **De façon temporaire après votre retour**, vous pouvez consulter :

- Le service d'assistance de votre mutuelle ou assurance santé : quelques heures gratuites d'aide-ménagère vous seront peut-être attribuées en sortie d'hôpital
- Si vous avez plus de 75 ans, et que vous êtes retraité(e) de l'AGIRC-ARRCO, vous pouvez vous renseigner sur l'aide à domicile momentanée
- Si vous êtes retraité(e) d'un régime « spécial » (SNCF, CAMIEG…), pensez à vous renseigner auprès de votre service d'action sociale

• **Si vous avez besoin d'une aide aux tâches ménagères plus pérenne**, vous pouvez consulter :

- Pour une aide aux sorties, si vous avez plus de 80 ans et êtes retraité(e) de l'AGIRC-ARRCO, les chèques Sortir Plus
- Pour toute aide aux tâches ménagères, vous pouvez vous renseigner auprès d'un service d'aide à la personne sur votre secteur. Ces services sont multiples, il est possible de demander un devis, et la plupart sont conventionnés avec les caisses de retraite pour vous aider à obtenir une aide financière.

COORDONNÉES UTILES SELON VOTRE SITUATION

- **Le département du Rhône** (Maison du Rhône de Thizy, mais vous dépendrez peut-être d'un autre secteur en fonction de votre adresse) :

04 74 13 85 20

- **Le département de la Loire** (Allô Seniors Roannais) : 04 77 42 94 14 (pour les plus de 75 ans).

- **L'AGIRC ARRCO** : 0810 360 560

- Les services d'aide à domicile, portages de repas, téléassistances… : un annuaire du Roannais est disponible en libre-service devant le bureau de l'assistant social

- Les possibilités d'aménagement de votre logement : la **MDHL** pour la Loire (à Roanne - 04 77 78 39 94), et **SOLIHA** pour le Rhône (à Tarare - 04 74 05 35 75) peuvent vous aider. Si le médecin l'estime nécessaire, une ergothérapeute viendra à votre rencontre.

SI BESOIN…

Service social du CHBV

Florian SERPOL, assistant social

Présent du lundi au vendredi 9h-16h15

04 74 05 45 30 – florian.serpol@chbv69.fr

CHBV

Centre Hospitalier du Beaujolais Vert

Amplepuis - Cours - Thizy les Bourgs

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ(E)…

ET APRÈS ?

Quelques pistes pour préparer la sortie d'hôpital.

A l'usage des patients et des familles.

ORG/ADP DOC 31 01

Une hospitalisation est le plus souvent un moment de crise (maladie ou accident) qui amène à réfléchir différemment ses habitudes de vie par la suite. Cela se prépare, demande à cheminer, et il existe des aides possibles.

Un service social est présent dans l'établissement (coordonnées au dos), mais il n'est pas sollicité systématiquement. L'organisation de votre sortie ne nécessitera pas forcément d'y recourir. Voici déjà quelques indications qui pourront vous aider.

BESOIN D'UN PORTAGE DE REPAS OU D'UNE TÉLÉASSISTANCE ?

• Si vous avez besoin d'un portage de repas :

Selon votre secteur, plusieurs organismes peuvent assurer un portage de repas : la maison de retraite locale, le traiteur « du coin », une entreprise… Quoiqu'il en soit, prévoyez 48 heures pour anticiper le portage, et ne vous privez pas de demander un devis ou d'essayer. Les tarifs peuvent varier, et chacun a ses goûts et ses préférences culinaires !

• Si vous avez besoin d'une téléassistance

Plusieurs organismes proposent des systèmes de téléassistance : certains passent par une plateforme d'assistance avant de basculer sur l'entourage, d'autres font d'abord appel à l'entourage et à défaut font appel aux services de secours. Le dispositif d'appel se porte au poignet ou en collier. Là aussi, des contraintes techniques nécessitent d'anticiper la demande d'installation.

BON A SAVOIR…

Que l'aide aux tâches ménagères, le portage de repas ou la téléassistance soient à prévoir de façon provisoire ou plus pérenne, il est possible que le service social vous propose une aide financière de la caisse de retraite en sortie d'hôpital (« ARDH »). Cette aide consiste en une somme forfaitaire à utiliser sous 3 mois, et sous conditions de ressources.

BESOIN D'AIDES PLUS IMPORTANTES OU D'AIDES À LA PERSONNE (aide à la toilette etc.) ?

• Si vous avez déjà l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Pensez bien à prévenir les services du département de l'hospitalisation (si possible leur faire passer un bulletin d'hospitalisation).

Si vos besoins en aides à domicile ont évolué et que votre autonomie (le « GIR ») a baissé depuis la dernière évaluation du département, vous pouvez vous rapprocher du service social de l'établissement qui pourra vous aider à monter une demande de révision APA.

• Si vous n'avez pas encore l'APA

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès des services du département, ou sur leur site internet. Le service social se tient à votre disposition pour vous orienter sur cette démarche et prendra si besoin contact avec vous durant le séjour.

LE RETOUR À DOMICILE S'ANNONCE DIFFICILE ?

Il se peut qu'une demande d'entrée en établissement adapté (foyer logement, EHPAD/maison de retraite…) soit inévitable.

Les demandes se font à présent de préférence par internet (https://trajectoire.sante-ra.fr). En lien avec votre médecin traitant, vous pouvez initier vous-même la demande depuis chez vous.
Au CHBV, le service social se tient si besoin à votre disposition pour vous aider à monter ce dossier et vous informer sur les possibilités de financement des frais de séjour en foyer ou en EHPAD.

LES PAPIERS DEVIENNENT DIFFICILES À GÉRER ? OU VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES ?

Le service social se tient à disposition pour vous aider à réfléchir aux solutions existantes.